

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 JUIN 2010

**Présents** : Mmes Aglave, Maison, Talou, Gardel  
Mrs Duppi, Bresson, Pouzet, Lorblancher, Morisse  
**Absents excusés** : Mrs Sartrand, Cheval, Biard, Gipoulou.  
**Secrétaire de séance** : Mr Pouzet

Ouverture de séance : 20h 45

Lecture du compte rendu de la séance précédente du 13 avril 2010 par Jean Christophe Lorblancher : pas d'observation.

**DELIBERATIONS**

**\*SEUIL DES MARCHES PUBLICS A 4 000€**

Une délibération avait été prise en date du 24/02/2009 sur le relèvement du seuil des marchés publics en dessous de 20 000€ sans mise en concurrence, par un décret du code des marchés publics n° 2008-1356 du 16 décembre 2008. Celui-ci vient d'être annulé, il a été considéré que le seuil de 20 000€ était contraire aux principes de la commande par conséquent à compter **du 1<sup>er</sup> mai 2010**, les marchés publics d'un montant inférieur à 4 000€ HT seront dispensés d'une publicité et d'une mise en concurrence préalables : accord du Conseil Municipal.

**\*RECENSEMENT DE LA POPULATION (Désignation d'un coordonnateur communal)**

Le recensement de la population aura lieu entre le 20 janvier 2011 et le 19 février 2011. Un coordonnateur communal doit être nommé (cet agent sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement). La personne de Sabrina Weisser est proposée : accord du Conseil Municipal.

**\* RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE Ste MARTHE**

L'enquête publique du déclassement de voie publique en voie privée d'une portion de la rue Saint Joseph s'est terminée le 03 mai 2010, deux pièces y sont annexées et aucune mention n'a été portée sur les 15 jours. Mme le commissaire enquêteur indique "*aucune observation défavorable au projet n'a été émise, l'aliénation projetée est acceptée*".

Le Conseil Municipal décide que

- l'aliénation projetée est acceptée
- Autorise monsieur le Maire à signer le document d'arpentage relatif à cette modification.

**\*CESSION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PORTION DE TERRAIN PRIVEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Après déclassement du terrain en voie privée (prolongement rue St Joseph) de l'entrée de la Maison Ste Marthe appartenant à la commune, il est nécessaire pour le projet des Papillons Blancs de céder à la Communauté de Communes ce terrain pour l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal décide :

- de céder le terrain précité à la communauté des communes pour l'Euro symbolique.
- Informe que les frais relatifs à ce projet seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette cession.

**\*REGIE PHOTOCOPIE (nomination d'un régisseur)**

Suite au départ de Marylène Lorblancher un nouveau régisseur est proposé en la personne de Sabrina Weisser : Accord du Conseil Municipal.

\*ADMISSION EN NON-VALEUR POUR ANNULATION DE DETTE

Monsieur le receveur des impôts propose d'entériner une dette de 125€ correspondant à la location du foyer rural, datant de plusieurs années, par un particulier.

Le Conseil Municipal, après délibération décide l'admission en non valeur pour annulation de cette dette.

\* ADHESION DE LA COMMUNE DE MONPAZIER AU SDE 24

Le service Energie du SDE24 propose à la mairie une adhésion annuelle de 366.5€ qui permettrait d'étudier la situation énergétique de l'ensemble du patrimoine communal.

Ceci n'étant pas prévu au budget 2010, le Conseil Municipal décide de reporter la décision d'adhérer au prochain budget.

\* FOYER RURAL (tarif location salle)

Monsieur le Maire souhaite qu'une nouvelle tarification pour la location du foyer rural soit étudiée. Après débat le Conseil Municipal propose la création d'une commission qui étudiera cette possibilité.

Une nouvelle grille de tarif sera mise en place.

Mr Bresson et Mr Lorblancher feront une proposition pour septembre 2010.

\* CONTRAT D'OBJECTIFS (2007-2010) AVENANT N° 3//REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET CREATION COLUMBARIUM

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que des subventions du département ont été accordées pour l'opération "Réhabilitation et mise aux normes des bâtiments communaux" et la "création d'un columbarium" inscrits au contrat d'objectifs avenant n° 3 (2007-2010).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend acte de ces décisions.

\* CONTRAT D'OBJECTIFS (2007-2010) AVENANT N° 2 //ANNULATION RESTRUCTURATION DU FOYER RURAL

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'annulation de la subvention accordée pour l'opération "Restructuration du Foyer Rural" inscrite au contrat d'objectifs avenant n° 2 (2007-2010) la somme des dépenses pour les travaux n'ayant pas été atteinte (le remplacement du système de chauffage a été évité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- décide de l'annulation de la subvention Contrat d'objectif Avenant n° 2 "Restructuration du Foyer Rural".

\* MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'EPURATION : CONVENTION AVEC L'AGENCE ADOUR GARONNE.

- demande d'autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'agence "Adour-Garonne"

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la mise en place d'une mission d'étude suite à la non-conformité du système d'épuration d'assainissement collectif (station d'épuration). Etabli par le service Départemental de la Police de l'Eau.

L'agence Adour-Garonne propose par convention de :

- a) Définir le plan de travail que la commune devra respecter pour la mise en conformité de ses équipements vis-à-vis de la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU),
- b) Définir les engagements des partenaires et les conditions d'attribution des aides financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le partenariat avec l'Agence Adour-Garonne.

- Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention relative à la Mise en conformité, au titre de la Directive Européenne (DERU).

#### \* AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC CONCORDIA

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal le rôle de l'association CONCORDIA qui est de contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêt collectif.

Aussi, il propose de passer une convention avec CONCORDIA afin de participer à la restauration des équipements sportifs (ponçage, peinture des équipements du stade de Rugby) et de participer au déroulement de la fête médiévale de Monpazier les 17 et 18 juillet 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le partenariat avec l'association CONCORDIA
- Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention dont les jeunes seront présents à Monpazier du 9 au 24 juillet 2010.

#### \* EMBAUCHE D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DEUX MOIS.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'embaucher mademoiselle Ballereau Alexia pour une durée de 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 jusqu'au 31 août 2010, afin de continuer et de finaliser ses recherches sur l'historique de Monpazier dans le cadre du futur espace muséographique.

Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer son contrat de travail.

---

#### LETTRES DIVERSES

Lettre de Mr Abat : demande de droit de terrasse au n° 12 rue de la justice, en laissant le passage existant. La terrasse ne dépassera pas les murets en bordure Sud de la halle.

Accord du Conseil Municipal.

#### DIVERS

Décorations de Noël, illumination des rues

Le Matériel d'illumination des rues devenant obsolète, démodé et insuffisant, le Conseil Municipal décide d'acquérir chaque année un complément de décoration lumineux, afin de remplacer au fil des ans le matériel défectueux.

#### REPAS DE VILLAGE

Pour la deuxième année la mairie organise un repas de village ouvert à tous. Il aura lieu le dimanche 27 juin 2010, sous la halle à partir de 19h 30, il sera suivi d'un bal gratuit. Le prix du repas est fixé à 13€ par personne.

#### BULLETIN MUNICIPAL

Chaque élu ayant pris connaissance du bulletin municipal avant la réunion et après avoir donné son avis, le Conseil Municipal valide celui-ci.

Fin de la séance : minuit.

-----